

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 6 juin 2017

CP2017_06_28
id. 3261

L'an deux mille dix sept, le six juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme JALAISE (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

M. DESCAZEAUX

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PROGRAMME 2015

Le Conseil Départemental soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités rurales, notamment dans le cadre de l'alimentation en eau potable.

La politique d'aide départementale en matière d'eau potable ~~donne délégation~~ à la Commission Permanente pour définir le montant des subventions départementales dès lors que sont connus, d'une part les coûts d'opération, et d'autre part le montant de la participation éventuelle de l'Agence de l'Eau, cofinanceur potentiel de ce type de projets. Les arrêtés de subvention départementaux peuvent ensuite être délivrés sur la base de ces éléments.

Ce rapport a pour objet de présenter une opération finalisée, retenue au Budget Primitif 2015.

1 - Rappel de la politique

Le dossier présenté ci-après a été retenu au titre de la programmation 2015. Il bénéficiera donc des critères d'aides appliqués avant la modification de la politique, adoptée en session plénière du 16 mars 2016.

Les opérations peuvent bénéficier jusqu'à 40 % d'aide pour les travaux sur les réseaux d'eau potable et jusqu'à 60 % d'aide pour les travaux liés aux usines d'eau potable. Il s'agit là de taux d'aides maximums, tous co-financements confondus : aides Départementales et aides de l'Agence de l'Eau.

2 - Plan de financement prévisionnel retenu lors du Budget Primitif 2015

| Maître d'Ouvrage Opération | Opérations | | Subventions Départementales | | | Aides Agence de l'Eau SUR 2015 € | Total Subventions B.P. 2015 € |
|--|------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------|--------------------------|--|--|
| | Nature | Dépense éligible € HT | Annuités € | Principale € | Complé- mentaire € | | |
| Syndicat des Eaux de Cazes-Mondenard - Sauveterre - Tréjols Renouvellement du réseau AEP à Cazes-Mondenard (Saint-Quintin - Mondenard - Bruyères - stade), à Tréjols (Lafage), à Sauveterre (Saux - Fraysses - Buffan) EPTR - ENV02204 | Réseau | 138 147 | --- | 20 722 15 % | --- | 34 537 25 % | 55 259 40 % |
| Total | | 138 147 | --- | 20 722 | --- | 34 537 | 55 259 |

3 - Actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental

La subvention apportée par l'Agence de l'Eau étant inférieure aux prévisions initiales, une aide complémentaire a été votée lors du Budget Primitif 2016, au bénéfice du syndicat des eaux, afin de garantir un taux d'aide global de 40 % sur l'ensemble de cette opération (ce réajustement est proposé dans le rapport Alimentation en Eau Potable Programme 2016 présenté ci-après).

| Maître d'Ouvrage Opération | Opérations | | Subventions Départementales 2015 | | | Aides Agence de l'Eau SUR 2015 € | Total Subventions B.P. 2015 € |
|--|------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------|--------------------------|--|--|
| | Nature | Dépense éligible € HT | Annuités € | Principale € | Complé- mentaire € | | |
| Syndicat des Eaux de Cazes Mondenard - Sauveterre - Tréjols Renouvellement du réseau AEP à Cazes-Mondenard (Saint-Quintin - Mondenard - Bruyères - stade), à Tréjols (Lafage), à Sauveterre (Saux - Fraysses - Buffan) EPTR - ENV02204 | Réseau | 138 147 | --- | 20 722 15 % | --- | 24 519 20 % | 45 241 35 % |
| Total | | 138 147 | --- | 20 722 | --- | 24 519 | 45 241 |

Cette subvention principale sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 204142 sous-fonction 61 EPTR, du budget départemental.

Pour information, l'état d'engagement des crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2015 est le suivant :

Article 204142 - sous fonction 61 - opération EPTR

| | |
|--|-----------|
| Autorisation de programme 2015 : | 678 386 € |
| Crédits déjà engagés : | 559 033 € |
| Engagé à la Commission Permanente de ce jour : | 20 722 € |
| Crédits disponibles : | 98 631 € |

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les conditions susvisées, l'attribution d'une subvention principale d'un montant de 20 722 € allouée au syndicat des eaux de Cazes Mondenard – Sauveterre – Tréjouis pour le renouvellement du réseau AEP à Cazes Mondenard ;
- Précise que cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 61 EPTR du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC